

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE *****</p> <p>Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE ***</p> <p>Canton de MODANE</p>	<p>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Commune de FOURNEAUX</p>	<p>SÉANCE DU LUNDI 15 MAI 2023</p> <p><i>L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.</i></p> <p><i>Étaient présents :</i> Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.</p> <p><i>Absents excusés :</i> Florian DUCROT, Dominique GALERNE.</p> <p><i>Procurations :</i> Kelly BERTRAND donne procuration à Aurélie FERREIRA.</p> <p><i>Secrétaire de séance :</i> Gilles FAVRE.</p>
<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p><i>En exercice :</i> 15 <i>Présents :</i> 12 <i>Votants :</i> 13 <i>Quorum :</i> atteint</p>	
<p><i>Date de la convocation :</i> 09/05/2023</p>	

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2023, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

I – CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A DEUX CHANGEMENTS DE GRADES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité, titulaire du grade d'adjoint technique territorial réunit les conditions pour être promu au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, modifie le tableau des emplois communaux par la suppression d'un poste à temps non complet d'adjoint technique territorial et la création d'un poste à temps non complet d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité, titulaire du grade d'agent de maîtrise réunit les conditions pour être promu au grade d'agent de maîtrise principal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, modifie le tableau des emplois communaux par la suppression d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise et la création d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise principal.

II – PETITES VILLES DE DEMAIN

- **Création d'une commission commerce entre les communes de modane et Fourneaux**

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » et notamment l'axe 1 qui concerne l'amélioration de l'attractivité résidentielle de l'agglomération et l'action soutenir l'animation commerciale, il est proposé à l'assemblée la création d'une commission commerce avec la Commune de Modane qui sera animée par le manager de commerce de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise.

Cette commission travaillera également en lien avec le groupement des professionnels du canton de Modane (GPCM) pour leur apporter un soutien et ainsi participer à la redynamisation des centres villes de Modane et Fourneaux.

Elle sera composée de six élus, trois représentants de la Commune de Modane dont le Maire et trois représentants pour la Commune de Fourneaux.

Le Conseil Municipal après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création de la commission commerce entre les communes de Modane et de Fourneaux et désigne comme membres de cette commission : Monsieur le Maire, Mme Patou ROBIN, Mme Maryvonne ROBIN.

- **Convention de partenariat pour la redynamisation de modane et Fourneaux autour des enjeux du commerce et de l'habitat**

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Fourneaux, de Modane, ainsi que la CCHMV sont signataires depuis le 29 mars 2023 d'une convention cadre « petites villes de demain » valant Opération de Revitalisation Rurale (ORT) qui vise à mobiliser les partenaires et leurs ressources autour d'un projet d'ensemble structurant, et « faire de la Haute Maurienne Vanoise un territoire vivant à l'année, dont le développement durable et raisonné permet d'offrir une qualité de vie exceptionnelle à ses habitants et ses visiteurs ».

Pour y parvenir, le programme détaille 4 orientations stratégiques :

- 1- Améliorer l'attractivité résidentielle de l'agglomération.
- 2- Insérer Modane-Fourneaux, villes transfrontalières, dans la destination Haute Maurienne Vanoise.
- 3- Conforter une activité économique productive, transfrontalière et scientifique.
- 4- Assurer la transition énergétique du territoire et l'adaptation aux changements climatiques.

L'offre de logements et l'offre commerciale contribuent largement à cette ambition et à l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle. Par la mise en œuvre de leurs compétences respectives, la communauté de communes et les communes y contribuent conjointement.

Conformément à la convention cadre qui précise les modalités d'animation et de gouvernance du programme et de son plan d'actions, la CCHMV et les communes de Modane et Fourneaux se sont rapprochées pour préciser les modalités de mise en œuvre opérationnelle des fiches-actions relatives à l'habitat et au commerce, et plus globalement des actions d'amélioration du cadre de vie, afin d'assurer la cohérence de leurs interventions et l'efficacité de l'action publique.

Le projet de convention a pour objet de fixer les conditions d'animation, de gouvernance, et de mise en œuvre des actions en lien avec l'attractivité résidentielle, en particulier :

- Le soutien et la dynamisation du tissu commercial,
- Le traitement de la vacance des logements, l'accompagnement à la rénovation du bâti existant et l'installation de nouveaux habitants.

La présente convention précise en particulier les modalités de mises en œuvre des fiches-actions :

- 3- Traiter la vacance des logements, accompagner la rénovation, favoriser l'installation.
- 7- Traiter la vacance et le mitage commercial.
- 8- développer l'animation commerciale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les termes de la convention à passer entre les Communes de Fourneaux, Modane et la CCHMV pour la redynamisation de Modane et Fourneaux autour des enjeux du commerce et de l'habitat et autorise le Maire à signer ladite convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

- **Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise, la Commune de Modane, la Commune de Fourneaux et le groupement des professionnels du canton de Modane**

Monsieur le Maire rappelle que par l'adhésion des Communes de Fourneaux et Modane, ainsi que de la CCHMV au programme Petites Villes de Demain, les trois structures ont reconnu la nécessité de conforter le rôle de bourg-centre de Modane-Fourneaux et de lutter contre les signes de dévitalisation. Le diagnostic du tissu commercial conduit par la CCI avec l'appui des partenaires du programme a montré l'importance du commerce dans la dynamique des centres-bourgs, les achats constituant le premier motif de fréquentation de ces derniers, mais a aussi identifié ses fragilités (âge des commerçants et besoin de renouvellement, vacance commerciale...).

Par la signature de la convention-cadre le 29 mars 2023, les partenaires ont reconnu en particulier le rôle de l'animation commerciale dans la dynamique du centre-ville et des actions du GPCM dans l'attractivité commerciale et résidentielle, avec deux fiches-actions afférentes.

La CCHMV, compétente en matière de politique locale du commerce, - dans la mesure où les actions servent le territoire ou une majorité de commerces, et les communes de Fourneaux et Modane, compétentes dans tous les autres domaines touchant le commerce sur leur périmètre (urbanisme, entretien des voiries, culture et vie locale...) souhaitent formaliser dans une convention d'objectifs et de moyens leur soutien financier au Groupement des Professionnels du Canton de Modane, et ses projets en matière de redynamisation du tissu commercial.

Le GPCM, créé en 1998, compte 63 adhérents, sur l'agglomération Modane/Fourneaux, mais également de façon ponctuelle à Aussois, Bessans, Val-Cenis, Sollières-Sardières... L'association œuvre globalement pour favoriser le développement économique du canton. Elle demande depuis plusieurs années un soutien de la collectivité pour les actions menées autour de la fédération de leur réseau, mais aussi de l'animation commerciale du centre-bourg, et la visibilité et l'amélioration de l'offre commerciale.

La convention proposée engage les parties pour 2 ans.

La CCHMV s'engage pour sa part à apporter une subvention de fonctionnement de 7 000 euros au titre de l'année 2023, les communes de Modane et Fourneaux s'engageant sur un montant de 2 500 euros chacune pour l'année 2023.

Le GPCM s'engage pour sa part :

- à poursuivre les objectifs communs inscrits dans la convention,
- à fournir et présenter annuellement en réunion de bureau de la CCHMV, l'objet de sa demande de subvention, son projet, les actions envisagées, et un bilan technique et financier des actions réalisées,
- à participer aux démarches, réunions, et actions engagées dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »,
- à coordonner dans la mesure du possible ses actions d'animation commerciale et toute action en lien avec la redynamisation du centre-ville avec les interventions des communes afin de renforcer l'impact de ces événements ou à défaut rechercher une complémentarité, en s'appuyant notamment sur le manager de commerce
- à assurer une information régulière des parties prenantes sur les activités en cours (rencontre, mail...), en s'appuyant notamment sur le manager de commerce

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes de la convention à passer entre les Communes de Fourneaux, Modane, la CCHMV et el GPCM et autorise le Maire à signer ladite convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

III – ONF – CONVENTION DE MAINTIEN DE FILETS PARE-PIERRES EN FORÊT DE FOURNEAUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, pour information, la convention relative au maintien des filets pare-pierres entre la Commune de Fourneaux, l'ONF et la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF).

Il précise que le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer ladite convention par délibération du 13 décembre.

IV – ACQUISITION DE TERRAINS RAGNI

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre de l'entretien et de la propreté de la Commune il souhaite acquérir le terrain de Madame RAGNI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte l'acquisition dudit terrain, d'une superficie de 413 m² au prix 5.000,00 € et charge Maître FORESTIER d'établir l'acte de vente.

V – GARANTIE DE CONTRAT DE PRÊT ENTRE L'OPAC DE LA SAVOIE ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'OPAC DE LA SAVOIE a engagé les travaux de réhabilitation de 24 logements locatifs sur le bâtiment « Le Rocher Fleuri ».

L'assemblée délibérante de la Commune de Fourneaux accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 009 432 euros souscrit par l'OPAC auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 145552 constitué de 2 lignes du prêt.

VI – RAPPORT SUR L'EAU 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable pour l'exercice 2022, présenté par Monsieur le Maire.

Ce rapport est tenu à la disposition du public en Mairie et les principales données seront consultables sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://www.services.eaufrance.fr>

VII - QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

François CHEMIN rappelle la fête d'ici et d'ailleurs qui se déroulera le dimanche 28 mai 2023 place de l'Europe devant la salle des fêtes « Fabrice Melquiot ».

Claude MEILLE fait un point sur les travaux en cours ou à venir :

- Divers travaux d'isolation vont être réalisés dans les bâtiments communaux, intégralement financés par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie CEE.
- Une rencontre est prévue le mardi 16 mai avec l'ASDER pour avancer sur le projet d'optimisation du réseau de chaleur.
- Afin de permettre à nouveau l'accès aux voies du rocher d'escalade de Champrovérioz, un rendez-vous sur place est organisé la semaine prochaine avec Monsieur Daniel GROS.
- Des travaux de nettoyage sur la route forestière seront réalisés ce printemps.
- Mardi 23 mai 2023, lors d'une réunion de la commission travaux, une visite aura lieu au cimetière afin de valider la coupe des arbres, d'évoquer des solutions d'entretien (mauvaises herbes) et d'envisager l'agrandissement du columbarium. Une visite des jardins de Champrovérioz sera ensuite proposée aux personnes volontaires.
- Travaux de sécurisation de la RD 215 : la publication du marché devrait intervenir fin mai.
- Place de la Sécherie : les pièces relatives au dossier de consultation sont en cours de finalisation.
- Toiture de l'école : ouverture des plis mardi 16 mai 2023.
- Travail en cours sur le dossier de mise en protection des captages des Rochers Gris S1 et S4, Cassa Ratel S2, des Oiseaux 1 et 2 et La Charbonnière
- Une mission d'archivage a été passée auprès du CDG73, l'archiviste interviendra début 2024.
- La livraison des fleurs est prévue le lundi 22 mai, la semaine complète sera consacrée aux plantations.

Patou ROBIN explique le projet d'entrée de ville : l'écusson actuel sera sablé et repeint puis intégré dans une nouvelle structure fleurie.

Elle précise aussi qu'elle a rencontré Cédric FOGAROLO, propriétaire d'action sports, pour l'organisation des Festis Fourneaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Fait à FOURNEAUX, le 15 mai 2023

Le secrétaire de séance,
Gilles FAVRE



Le Maire,
François CHEMIN

